



## INFO RENTREE 2020

### • L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET RASED

CP A LAVIGNE Béatrice -	CE2 C - VRIGNAUD Sara
CP B JORET Karine	CM1 A - (MICHONNEAU) TAILLANDIER Edwige
CP C MENDEZ Stéphanie	CM1 B - BARTHES Laetitia
CP D BORG Nathalie	CM1 C TOURON (POIRIER) Emilie
CE1 A DEDIEU Audrey	CM1/CM2 GAYRAUD Mylène
CE1 B BONHOMME Samia	CM2A LAABID Laury
CE1C BROCC Caroline - DOLIVES Edouard	CM2 B - FOUBERT Sabine
CE1/CE2 JOUGNEAU Lisa	CM2 C POINSOT Ingrid
CE2 A - SIMIER Françoise	Direction Grégory LABORDE
CE2 B PECHADE Laurence	Psychologue scolaire EN BOUILLON Véronick

### • Organisation du fonctionnement de l'école

2 structures complémentaires sur un même lieu avec chacune son entrée:

- **l'école sur son temps scolaire** (de 8:50 à 12:00 ou 12:30 les jours d'APC, de 13:50 à 16:15) avec des enseignants (Education Nationale)  
Entrée : impasse Georges Brassens, du côté de la crèche
- **l'ALAE élémentaire**, Accueil de loisirs associé à l'école, service que rend la Mairie à ses administrés et donc géré par la municipalité.  
Entrée : du côté de la maternelle et des terrains de foot-ball

### • Horaires scolaires de l'année

**A respecter dans l'intérêt de tous**

Temps scolaire sur 9 demi-journées : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi

	entrée	sortie
<b>Matin</b>	9h	12h
<b>Après-midi</b>	14h	<b>16h15</b>

Ouverture des portes de l'école 10 minutes auparavant

### • APC (Activités pédagogiques complémentaires)

Les élèves pourront en plus participer à **des activités pédagogiques complémentaires (APC)** sous forme de séances d'une demi-heure qui auront lieu **les mardis et jeudis de 12h00 à 12h30 sur proposition des enseignants et avec accord écrit des parents**. **SANS CETTE AUTORISATION COMPLETEMENT REMPLIE ET SIGNEE, LES ENSEIGNANTS NE SONT PAS TENUS D'ACCUEILLIR VOTRE ENFANT EN APC.**

• **LE CAHIER DE LIAISON** est le lien entre l'école et vous, les parents. Il permettra tout au long de l'année de vous informer, d'établir un dialogue. Ce cahier restera tout le temps dans le cartable. **Nous vous demandons de bien vouloir le consulter quotidiennement, de le signer systématiquement à chaque nouvelle information et de l'utiliser pour toute communication que vous jugerez utile.**

Ce cahier sert aussi à prendre un rendez-vous avec l'enseignant(e) de votre enfant.

#### **IMPORTANT : les documents à rendre ou à fournir à l'école**

- la fiche individuelle de renseignements à remplir avec attention et précision.
- l'attestation d'assurance : « responsabilité civile » et « individuelle accident ».
- Autorisation liée au droit à l'image
- Autorisation parentale pour les APC

**A rendre le plus rapidement possible. Merci par avance.**

Il est important de communiquer tout changement de vos coordonnées (téléphones, adresses, ...).



## Protocole sanitaire école // COVID-19

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Toute personne extérieure peut entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains et doit porter obligatoirement un masque de protection.

### Le port du masque

#### **Pour les personnels**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

#### **Pour les élèves**

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;

### La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire.

### Les parents

- Respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- Surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- Nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- **Le port du masque aux abords de l'école est strictement obligatoire dans les 30 mètres de l'enceinte de l'établissement ( arrêté préfectoral).**
- **Toute personne extérieure peut demander à entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains et doit porter obligatoirement un masque de protection aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.**
- **Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille sans oublier de prévenir immédiatement l'école par mail ou téléphone.**

### Cas covid-19

- En cas de symptômes (toux et fièvre > 38°C) survenu à l'école, l'enfant est isolé avec un masque sous la surveillance d'un adulte. Ses parents sont appelés immédiatement pour venir le chercher et contactent le médecin traitant. Il ne pourra revenir en classe qu'avec un document du médecin stipulant clairement l'autorisation de retour à l'école (certificat médical, test covid négatif). Si le test est positif, l'enfant restera en quatorzaine à son domicile.

### Nettoyage des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.